

QG/mce - 9906

Le 13 Novembre 1995

OBJET : Plan PME banlieues difficiles
et 500 cantons ruraux en voie de
désertification.

Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN
Ministre des PME, du Commerce et
de l'Artisanat
80, rue de Lille
75700 PARIS Cédex 07

Monsieur le Ministre,

Le Premier Ministre, Monsieur Alain JUPPE, a annoncé des mesures de détaxation complète pour les commerces et entreprises qui s'installeront ou sont installés dans les "banlieues difficiles".

J'approuve entièrement cette mesure à condition que la même mesure soit appliquée dans les 500 cantons ruraux actuellement en voie de désertification.

Ainsi, la FRANCE RURALE (des maisons et jardins) pourra être repeuplée en décongestionnant les banlieues invivables.

Bien sûr, ces mesures doivent s'appliquer sur un minimum de 30 ans, délai indispensable pour les amortissements immobiliers.

Avec mes saluts amicaux

Gérard QUEVEAU,



- Copie : - M. André DULAIT, Sénateur, Président du Conseil Général des Deux-Sèvres.
- M. Michel BECOT, Sénateur des Deux-Sèvres.
- M. Gilbert GANTIER, Député, Vice-Président de la Commission des Finances.
- M. Dominique PAILLE, Député des Deux-Sèvres.
- M. Jean-Marie MORISSET, Député des Deux-Sèvres.
- M. Pierre-Eric POMMELLET, Conseiller Technique du Ministre des PME.



79140 CERIZAY - LE PIN (Poitou-Charentes) - TÉL. 49.81.32.07 - FAX 49.80.04.17
252, BOULEVARD SAINT GERMAIN - 75007 PARIS - FRANCE